

Paris,
le jeudi 7 février 2019

Émetteur : , Elise Demorise pour l'Ucanss - Email : formation@ucanss.fr / Isabelle Chèze pour l'Institut 4.10 - Email : icheze@institutquatredix.fr

Objet : DISPOSITIF « PILOTE FINANCIER ET COMPTABLE » (PFC) ANNEE 2019

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

L'Ucanss et l'Institut 4.10 proposent au 1er semestre 2019, le dispositif « Pilote Financier et Comptable ».

Ce dispositif de formation a pour finalité de renforcer les compétences de pilotage dans le domaine financier et comptable des organismes.

L'offre « PFC » 2019 propose un parcours de formation donnant lieu à l'obtention d'une attestation nationale de réussite Ucanss et des modules de développement de compétences dans le cadre d'un parcours à la carte.

Le dispositif « PFC » s'appuie sur :

- une pédagogie renforcée sur l'analyse et la réflexion des mécanismes comptables ;
- une animation assurée par des professionnels de l'Institution et des prestataires extérieurs experts.

I - OBJECTIFS

Les objectifs du dispositif « Pilote Financier et Comptable » sont les suivants :

- situer son rôle de pilote dans la chaîne des responsabilités financières de l'organisme ;
- analyser les mécanismes de la comptabilité institutionnelle ;
- utiliser les techniques d'analyse financière adaptées aux métiers identifiés et savoir interpréter les résultats ;

- inscrire la logique de certification des comptes dans son activité quotidienne.

Les contours du cursus et les objectifs de chaque module de formation sont précisés respectivement en  **annexes 1**,  **annexe 2**.

II - PUBLIC CONCERNE

Le **parcours donnant lieu à l'obtention d'une attestation nationale de réussite Ucanss** s'adresse en priorité à toute personne qui contribue au pilotage des activités financières et comptables dans la perspective d'une prise de fonction ou d'une maîtrise de poste.

Le **parcours à la carte** s'adresse à toute personne qui souhaite acquérir ou développer de nouvelles compétences dans le domaine de la gestion financière et comptable. Certains modules du parcours à la carte sont également accessibles aux ordonnateurs pour leur permettre de mieux appréhender les techniques comptables ou envisager une évolution vers la filière comptable.

III - LES INSCRIPTIONS

Il est nécessaire de retourner les coupons d'inscription en fonction du parcours choisi ( **annexes 1bis**,  **annexe 2bis**).

Les planifications selon les parcours identifiés sont bien distinctes.

IV - COUT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique pour le **parcours donnant lieu à l'obtention d'une attestation nationale de réussite Ucanss** (Cycle 1) est fixé à **6398,00 €** ( **annexe 1**) ; pour le parcours à la carte, je vous invite à vous référer à l' **annexe 2**.

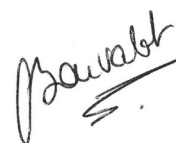
2019 : Modalités de prise en charge

Afin de vous assurer que cette formation bénéficie d'une prise en charge, nous vous invitons à consulter la note relative aux priorités de financement 2019 et ses annexes (listes des formations prises en charge : PLAN et ALTERNANCE).

[Les priorités de financement de la formation professionnelle 2019.](#)

Vos interlocutrices, Isabelle Cheze, de l'Institut 4.10 (pilote de ce dispositif) et Elise Demorise de l'Ucanss se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'expression de ma considération distinguée.



Carole Bonvalot

Document(s) annexe(s) :

- Annexe 1 - PARCOURS AVEC ATTESTATION DE REUSSITE UCANSS
- Annexe 1bis - COUPON PARCOURS AVEC ATTESTATION NATIONALE DE REUSSITE UCANSS
- Annexe 2 - PARCOURS A LA CARTE
- Annexe 2bis -COUPON CONFIRMATION DE PREREQUIS

